MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

18 -04- 1995

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: F../ 5257022 / Dossier pédagogique 50706

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
----- Unité de formation : INFORMATIQUE - MULTIMEDIA, OUTIL DE FORMATION ET DE COMMUNICATION
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 757201U36C1

Etablissement : INSTIT PROV SUPERIEUR DES SCIENCES SOCIALES ET PEDAGOGIQUES
---------- RUE DE LA BRUYERE,151
6001 MARCINELLE

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Melle Schets (tél:02/238.86.54)

50706u

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - RÉGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PÉDAGOGIQUE** **UNITÉ DE FORMATION**

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du :

● Pouvoir organisateur : **Province de Hainaut**

○ ~~Directeur (trice) de l'Institut pour la Communauté française : .....~~

et se rapporte à l'Établissement suivant :

dénomination : ***Institut Provincial Supérieur des Sciences Sociales et Pédagogiques***

adresse complète : ***Rue de la Bruyère, 151 6001 - MARCINELLE***

n° de matricule : ***5.257.022***

n° de téléphone : ***071/43.55.73***

Date et signature ~~du chef d'Établissement de la C.F. ou~~ du représentant du P.O.
Le 13 février 1995
J. FALCINELLI,

Directeur Général

2. Transmis en date du : 17 MARS 1995 par le réseau

○ ~~Communauté française~~ ○ ~~Libre - confessionnel~~

● Provincial et communal ○ ~~- non-confessionnel~~

3. Intitulé de l'unité de formation : Code : 757201 U36 C1

INFORMATIQUE - MULTIMÉDIA, OUTIL DE FORMATION ET DE COMMUNICATION

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 d'une page

5. Capacités préalables requises : repris en annexe n° 2 d'une page

6. Classement de l'unité de formation :

○ ~~enseignement secondaire : degré :~~ ~~transition inférieur~~ ~~qualification supérieur~~

● **Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : pédagogique**

○ ~~Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : .....~~

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement : repris en annexe n° 3 d'une page

8. Programme de(s) cours : repris en annexe n° 4 de deux pages

9. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n° 5 d'une page

10. Chargé(s) de cours : repris en annexe n° 6 d'une page

93-00067

DEMANDE DE CLASSEMENT D'UNE UNITE DE FORMATION DANS UNE DES CATEGORIES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE

1. La présente demande concerne :

Intitulé: ***Informatique - Multimédia, outil de formation et de communication***

2. Horaire minimum de l'U.F. (1)

Dénomination des cours	**Classement**	**Code U**	**Nbre de périodes**
Le traitement de l'image photographique	CT	S	15
Le traitement du son	CT	S	10
Le traitement de l'image vidéo	CT	S	10
Conception et développement de logiciels multimédia	CT	S	50
Développement de projet	CT	S	25
Part d'autonomie			
	TOTAL: *110*		

3. Classement proposé pour l'U.F. :

• (2) Enseignement de type court	• Catégorie ***pédagogique***
○ (2) Enseignement de type long	○ Catégorie (1)

Réservé au Conseil supérieur: Date de réception:

4. Demande de classement transmise par le Secrétariat permanent au Conseil supérieur en date du (3)

Pour le Conseil supérieur, Date Signature

J. LOOSVELDT
13/03/95

5. D'accord	(2)
~~**Pas d'accord**~~	(2)

Proposition du Conseil supérieur, s'il échet:

Réservé à l'Inspection

Vu le

Administrateur pédagogique

Réservé à l'Administration

Vu le 17/03/95.

P. o. Directeur d'Administration

(1) A compléter (2) Biffer les mentions inutiles (3) A compléter par le Secrétaire permanent

17.03.95

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation: 75 72 01 U 36 C1

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	nombre de périodes
1. Le traitement de l'image photographique	CT	S	15
2. Le traitement du son	CT	S	10
3. Le traitement de l'image vidéo	CT	S	10
4. Conception et développement de logiciels multimédia	CT	S	50
5. Développement de projet	CT	S	25
2. Part d'autonomie			
Total des périodes			110

---

12. Réservé au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

AVIS FAVORABLE
LE 09.04.95
E. LAMOTTE

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

OBSERVATIONS RENCONTREES

J. MEUNIER

ADMINISTRATEUR PEDAGOGIQUE

Date : 11 AVR. 1995

Signature : LAMOTTE

Annexe 1 de l'U.F. :
INFORMATIQUE - MULTIMEDIA, OUTIL
DE FORMATION ET DE COMMUNICATION
110 périodes

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Familiariser les apprenants aux techniques informatiques du multimédia facilitant la formation et la communication.

Annexe 2 de l'U.F. :
INFORMATIQUE - MULTIMEDIA, OUTIL
DE FORMATION ET DE COMMUNICATION
110 périodes

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour être admis comme étudiants réguliers, les candidats devront faire preuve d'une connaissance suffisante du système d'exploitation MS-DOS et de l'interface graphique WINDOWS.
Plus concrètement, pour un système d'exploitation installé, en s'aidant éventuellement d'un programme utilitaire, les candidats devront pouvoir :

- utiliser des commandes internes;
utiliser des commandes externes;
- créer et utiliser un fichier de procédure;
- utiliser le programme de copie et de sauvegarde d'une mémoire auxiliaire (backup) et de restauration;
- modifier les attributs d'un fichier;
- utiliser l'aide en ligne, les documents d'accompagnement et interpréter les messages du système.

Titres pouvant tenir lieu de ces capaités :

Attestation de réussite de l'UF - ESST - Informatique - système d'exploitation
ou
Attestation de réussite de l'UF - ESST - Informatique - Logiciel graphique d'exploitation.

Annexe 3 de l'U.F. :
INFORMATIQUE - MULTIMEDIA, OUTIL
DE FORMATION ET DE COMMUNICATION
110 périodes

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

On évitera autant que possible à placer plus de deux étudiants par ordinateur disponible.

Annexe 4 de l'U.F. :
INFORMATIQUE - MULTIMEDIA, OUTIL
DE FORMATION ET DE COMMUNICATION
110 périodes

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION.

1. Le traitement de l'image photographique (15 h)

L'étudiant sera capable :

- de définir et de caractériser différents formats d'images (BMP, PCX, TIFF, JPEG, PCD, ...), afin de les maîtriser efficacement et de les utiliser correctement en fonction de facteurs tels que le volume en octets, les possibilités de conversion, le degré de précision de l'image, ...

- d'utiliser les supports de stockage optiques CD-ROM, CD-photo.

- d'utiliser les techniques d'acquisition par scanner et CD-photo.

- d'analyser et d'expérimenter certains logiciels de traitement d'images (photostyler, adobe photoshop, paint shop pro, ...).e définir le contenu des supports écrits dans les stages : journaliers, rapports de supervision, mémoire, rapports d'évaluation, ...

2. Le traitement du son (10 h)

L'étudiant sera capable :

- de maîtriser les technologies des cartes d'acquisition et de traitement du son (Sound Blaster, CD Audio, ...).

- de définir et de caractériser différents formats de fichiers son (WAV, MIDI, CD AUDIO, ...) afin de les maîtriser efficacement et de les utiliser correctement en fonction de facteurs tels que le volume en octets, les possibilités de conversion, le degré de précision, ...

- d'utiliser les supports de stockage CD-ROM, CD-audio.

- d'analyser et d'expérimenter certains logiciels de traitement et d'exploitation du son.

3. Le traitement de l'image vidéo (10 h)

- de maîtriser les technologies des cartes d'acquisition et de traitement de la vidéo (Video Blaster, Vidiola, Videospigot, DVI, DVA, ...).

- d'utiliser les supports de stockage CD-ROM, CD I.

- de maîtriser les formats des fichiers vidéos et les algorithmes de compression (AVI, MMM, MPEG, ...).

- d'analyser et d'expérimenter certains logiciels de traitement de la vidéo (Video for Windows, ...).

4. Conception et développement de logiciels multimédia (50 h)

L'étudiant sera capable :

- d'analyser certains outils de développement : Toolbook, Icon Author, Tencore, Mado, Authorware Professional, ...

- d'utiliser à un niveau approfondi le langage icônique Authorware Professional et de développer des applications à l'aide de cet outil : séquences d'apprentissage multimédia interactives, présentations multimédia, bornes interactives, bases de données multimédia, ...

- d'exploiter pédagogiquement ces outils en respectant la méthodologie de la conception de bornes interactives multimédia et de la conception de produits de formation multimédia.

5. Développement de projet (25 h)

L'étudiant sera capable :

- de développer et de mettre au point un projet personnel en appliquant les techniques et méthodes vues dans le cadre des autres cours.

ANNEXE 5

U.F. [1]
INFORMATIQUE- MULTIMEDIA
OUTIL DE FORMATION ET DE COMMUNICATION

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

CAPACITES

Par la réalisation d'un travail personnel,

L'étudiant doit prouver qu'il possède les compétences suivantes:

- concevoir et réaliser un scénario multimédia
- développer un projet d'application interactive d'un point de vue conceptuel, technique et informatique
- assurer la conception , la réalisation de produits de communication et de formation utilisant les techniques associées au multimédia
- maîtriser les concepts fondamentaux d'un système -auteur en mode générateur d'applications et dégager une méthodologie transférable

DEGRE DE MAITRISE

Le degré de maîtrise sera atteint
⇒ si le projet est immédiatement exploitable
⇒ si les médias sont appropriés aux objectifs de formation poursuivis et /ou de communication assignés aux diverses applications réalisées
⇒ si l'étudiant fait preuve d'esprit critique, d'autonomie et d'adaptabilité
⇒ si la communication de l'étudiant montre une culture générale de base dans le domaine des nouvelles technologies et la connaissance des termes techniques spécifiques

[1] Correction du dossier mis en conciliation

Annexe 6 de l'U.F. :
INFORMATIQUE - MULTIMEDIA, OUTIL DE FORMATION ET DE COMMUNICATION
110 périodes

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Expert porteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur orienté dans les domaines de la communication et/ou de la formation (licence en sciences de la communication, licence en informatique, graduat en informatique pédagogique, graduat en communication, arts graphiques, arts plastiques, ...), pouvant attester d'une expérience dans les domaines de la formation et du multimédia, en tant que concepteur d'applications multimédia.

ANNEXE (dossier pédagogique).

Etablissement :

INSTITUT PROVINCIAL SUPERIEUR DES SCIENCES SOCIALES ET PEDAGOGIQUES.

rue de la Bruyère, 151
6001 MARCINELLE

5.257.022

Section: *Code : 757201.*U36C1

INFORMATIQUE - MULTIMEDIA, OUTIL DE FORMATION ET DE COMMUNICATION.

Annexe 5

Dans l'enseignement supérieur, une évaluation finale doit compléter l'évaluation formative et continue.
Ne pourriez-vous profiter de ce moment privilégié pour vérifier un **degré de maîtrise** des compétences énumérées à l'annexe 5 ? En demandant, par exemple, un travail répondant à des exigeances de niveau de réussite.

Vedrin, le 23 mars 1995.

E. LAMOTTE